

2008/961 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-PRODUCTION ET D'UNE CONVENTION DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION AVEC L'AFPA (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal et l'AFPA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) se sont associées en 2006/2007 pour ouvrir sur Cap Canal un créneau horaire consacré à la formation professionnelle avec la diffusion hebdomadaire des magazines édités par le canal Télé Formation Savoirs de l'AFPA :

- en 2006/2007 ont été diffusés «les rendez-vous de la formation professionnelle», sur les grands enjeux de la formation professionnelle,

- puis en 2007/2008 le magazine «Ca vous dirait» pour une meilleure connaissance des métiers.

Les deux parties ont engagé leur collaboration dans une nouvelle dynamique, celle de la coproduction d'une série d'émissions consacrées aux problématiques de la vie professionnelle, telle que :

- concilier vie professionnelle et vie familiale,
- être mobile,
- sortir de la précarité
- changer d'orientation
- apprendre sur le tas...

Cette émission intitulée «Chemins de réussites», constituée d'un plateau co-animé par Philippe Meirieu et Géraldine Rabier est ponctuée de reportages. Elle est diffusée sur les réseaux de Cap Canal et de l'AFPA en 2008/2009 selon un rythme mensuel. Cap Canal et l'AFPA seront les coproducteurs de cette émission.

L'émission est accompagnée d'un film documentaire coproduit par Cap Canal et On stage, dont Cap Canal cèdera les droits d'exploitation à l'AFPA.

Après la réalisation d'une émission pilote sur le thème concilier vie familiale et vie professionnelle, et la réalisation de quatre émissions, Cap Canal et l'AFPA poursuivent leur collaboration pour la coproduction de 2 émissions «Chemins de réussites» dont les thèmes sont : «VAE, le parcours du combattant» et «Se préparer à un concours ou un examen».

La participation de l'AFPA à la coproduction des émissions est valorisée à hauteur de 18 500 euros correspondant au personnel, les moyens techniques nécessaires à la réalisation des émissions : plateau de tournage..., ainsi que le montage des modules issus des documentaires et insérés dans les émissions «Chemins de Réussites».

La participation de Cap Canal à la coproduction des émissions est valorisée à hauteur de 41 500 euros et comprend la préparation et l'animation des émissions par les auteurs-animateurs, les droits à l'image ainsi que le personnel chargé de la production des émissions.

En conséquence, l'approbation du Conseil municipal est demandée pour la convention de coproduction de deux émissions «Chemins de réussites» citées ci-dessus.

Par ailleurs, Cap Canal soumet à l'approbation du Conseil municipal la convention cadre de cession de droits d'exploitation de deux documentaires précités. »

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

### **DELIBERE**

1- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'AFPA de 2 émissions «Chemins de réussites» est approuvée.

2- La convention de cession de droits d'exploitation susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'AFPA de 2 documentaires dont les thèmes sont « VAE, le parcours du combattant » et « Se préparer à un concours ou un examen » à conclure avec l'AFPA est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4- La recette et la dépense seront inscrites au budget 2009 : ligne 44284, programme ENVIRON, opération CAPCANAL, nature 7088, fonction 213 pour la recette, et ligne 44285, programme ENVIRON, opération CAPCANAL, nature 205, fonction 213 pour la dépense.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL